

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 19 avril 2018



Province de Québec
Régie incendie Nord Ouest Laurentides

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides tenue le jeudi 19 avril 2018 à 19h30 à la salle numéro 113 du parc Éco Touristique située au 737, rue de la Pisciculture à Saint-Faustin-Lac-Carré, Québec, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, maires(ses) respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Jean-Guy Galipeau	Amherst
Pascale Blais	Arundel
Évelyne Charbonneau	Huberdeau
Maurice Plouffe	La Conception
Steve Perreault	Lac-Supérieur
Jean-Pierre Monette	La Minerve
Richard Pépin, substitut	Montcalm
Michel Bédard, substitut	Saint-Faustin-Lac-Carré

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Maurice Plouffe, maire de la Municipalité de La Conception.

Le directeur et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Lacroix et la secrétaire du greffe, madame Caroline Champoux, sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Monsieur Maurice Plouffe, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance, il est 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-04-152

Il est proposé par M. Jean-Pierre Monette appuyé par M. Steve Perreault résolu unanimement des membres présents;

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 19 avril 2018



QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point no. 7 (autorisation pour le directeur de se rendre aux États-Unis) et que celui-ci soit adopté tel que décrit ci-bas :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mars 2018
4. Embauche d'un nouveau pompier
5. Confirmation de rencontre de l'employé # 220061 suite aux antécédents négatifs judiciaires
6. Ouverture du concours pour les postes de pompiers auxiliaires
7. Autorisation pour le directeur de se rendre aux États-Unis
8. Approbation de la liste des comptes à payer et déboursés
9. Varia ou période de questions
10. Levée de la séance

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 MARS 2018**

2018-04-153

Il est proposé par M. Richard Pépin
appuyé par M. Michel Bédard
résolu unanimement des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie tenue le 15 mars 2018 soit et est adopté.

4. **EMBAUCHE DE NOUVEAUX POMPIERS**

2018-04-154

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 19 avril 2018



pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le bon fonctionnement de la Régie incendie en fonction des règles et des lois en vigueur, notamment pour répondre au Schéma de couverture de risque incendie de la MRC des Laurentides, il y a lieu de procéder à l'embauche de pompiers pour compléter ses différentes équipes ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur et secrétaire-trésorier quant aux candidats à retenir ;

Il est proposé par Mme Évelyne Charbonneau
appuyé par M. Michel Bédard
et résolu unanimement des membres présents

QUE le conseil d'administration autorise l'embauche des personnes suivantes à titre de pompier de la Régie incendie, et ce, conformément aux conditions établies à l'entente de travail des pompiers :

Pompier	Secteur	Date d'embauche
Miguel Lachaine	La Conception (#33)	23 avril 2018

QUE le directeur et secrétaire-trésorier soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente résolution.

ADOPTÉE

5. CONFIRMATION DE RENCONTRE DE L'EMPLOYÉ # 220061 SUITE AUX ANTÉCÉDENTS NÉGATIFS JUDICIAIRES

2018-04-155

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration est assujéti aux articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec* ;

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 19 avril 2018



CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration est assujéti à l'article 18.2 de la *charte des droits et liberté de la personne (chap. C-12)* ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil d'administration du 18 janvier 2018 sous la résolution # 2018-01-133, le conseil d'administration avait demandé à ce que le directeur rencontre l'employé # 220061;

CONSIDÉRANT QUE le 19 février 2018, le directeur et secrétaire-trésorier a rencontré l'employé # 220061 pour discuter de son dossier judiciaire positif;

CONSIDÉRANT QUE l'infraction reprochée n'est pas en lien avec son emploi en tant que pompier;

Il est proposé par M. Richard Pépin
appuyé par Mme Évelyne Charbonneau
et résolu unanimement des membres présents

QUE l'employé # 220061 peut demeurer à son poste de pompier au sein de la Régie.

ADOPTÉE

**6. OUVERTURE DU CONCOURS POUR LES POSTES DE POMPIERS
AUXILIAIRES**

2018-04-156

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration est assujéti aux articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE la régie veut maximiser ses effectifs;

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 19 avril 2018



CONSIDÉRANT QUE l'unité de réhab # 1635 doit se déplacer sur chaque intervention majeure;

CONSIDÉRANT QUE la régie doit intervenir à toute heure du jour et de la nuit, et ce, 365 jours par année;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Régie d'avoir des pompiers auxiliaires;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers auxiliaires auront comme tâche de soutenir les pompiers pendant les interventions;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers auxiliaires répondront aux interventions majeures au sein de la Régie incendie, et ce, en partenariat avec le service d'incendie de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est nouveau;

Il est proposé par M. Michel Bédard
appuyé par Mme Pascale Blais
et résolu unanimement des membres présents

QUE le nombre de pompiers auxiliaires soit fixé à 4, mais que ce nombre pourrait être appelé à diminuer ou augmenter selon les besoins de la Régie.

QUE les pompiers auxiliaires embauchés ne seront pas assujettis à l'entente de travail des pompiers.

QUE les pompiers auxiliaires seront rémunérés à la tâche selon le nombre d'heures réellement effectuées au taux horaire de 16.00 \$.

QUE l'acquisition des vêtements et des équipements des pompiers auxiliaires seront partagés entre la Régie incendie et le service d'incendie de Mont-Tremblant.

QUE le directeur et secrétaire-trésorier est autorisé à procéder à l'embauche des pompiers auxiliaires et d'en assurer le suivi.

ADOPTÉE



7. AUTORISATION POUR LE DIRECTEUR DE SE RENDRE AUX ÉTATS-UNIS

2018-04-157

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration est assujéti aux articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie devra bientôt faire l'acquisition d'une autopompe-échelle usagée sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt 010-2017;

CONSIDÉRANT QUE cet achat constitue une somme considérable;

CONSIDÉRANT QUE ce genre de véhicule usagé se trouve majoritairement aux États-Unis;

CONSIDÉRANT QU'il serait dans l'intérêt de la Régie que le directeur et secrétaire-trésorier se déplace aux États-Unis afin d'analyser le marché pour ce type de véhicule;

CONSIDÉRANT QU'il serait dans l'intérêt de la Régie que le directeur et secrétaire-trésorier soit accompagné d'un consultant externe afin de s'assurer de la qualité des camions;

CONSIDÉRANT QUE le consultant externe à un tarif horaire de 85 \$ / heure;

Il est proposé par Mme Pascale Blais
appuyé par M. Jean-Pierre Monette
et résolu unanimement des membres présents

QUE le directeur et secrétaire-trésorier soit autorisé à aller aux États-Unis au nom de la Régie accompagné d'un consultant externe;

QUE tous les frais afférents à ce déplacement pour le directeur et secrétaire-trésorier et le consultant dans le cadre de cette acquisition tels que : billets d'avion, hôtel, déplacements, repas, etc., soient payés par la Régie et que ces montants soient attribués au poste budgétaire de déplacement du personnel (02-220-00-310) et ce en conformité avec le règlement 004-2017 intitulé « *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* ».

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 19 avril 2018



QUE le directeur et secrétaire-trésorier soit autorisé à mandater dans le cadre du processus d'analyse financier du marché potentiel, un consultant externe qui l'accompagnerait dans ce déplacement et que les montants soient attribués au poste budgétaire d'honoraires professionnels (02-130-00-419).

QUE le directeur et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour effectuer lesdites dépenses ;

ADOPTÉE

8. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS :

2018-04-158

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de la liste suggérée des comptes à payer et des déboursés présentée par le directeur et secrétaire-trésorier ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour effectuer lesdites dépenses ;

Il est proposé par M. Richard Pépin
appuyé par M. Jean-Guy Galipeau
et résolu unanimement des membres présents

QUE le conseil d'administration autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des comptes à payer et des déboursés payés pour la période du 9 mars 2018 au 12 avril 2018, telle que présentée dans le cadre de la présente séance au montant total de 47 074.33\$, le tout se détaillant comme suit :

Liste des incompressibles du 9 mars 2018 au 12 avril 2018 : 6 673.74 \$

Liste des comptes à payer : 40 400.59 \$

Pour un total de : 47 074.33 \$

Chèque 468 à 497 pour la liste des comptes à payer.

QUE le directeur et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 19 avril 2018



9. VARIA OU PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent lors de la présente séance.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-04-159

Il est proposé par M. Jean-Guy Galipeau
appuyé par M. Steve Perreault
et résolu unanimement des membres présents

QUE la présente séance soit levée, il est 20h20.

ADOPTÉE

Maurice Plouffe
Président

Jean Lacroix
Directeur et secrétaire-trésorier